

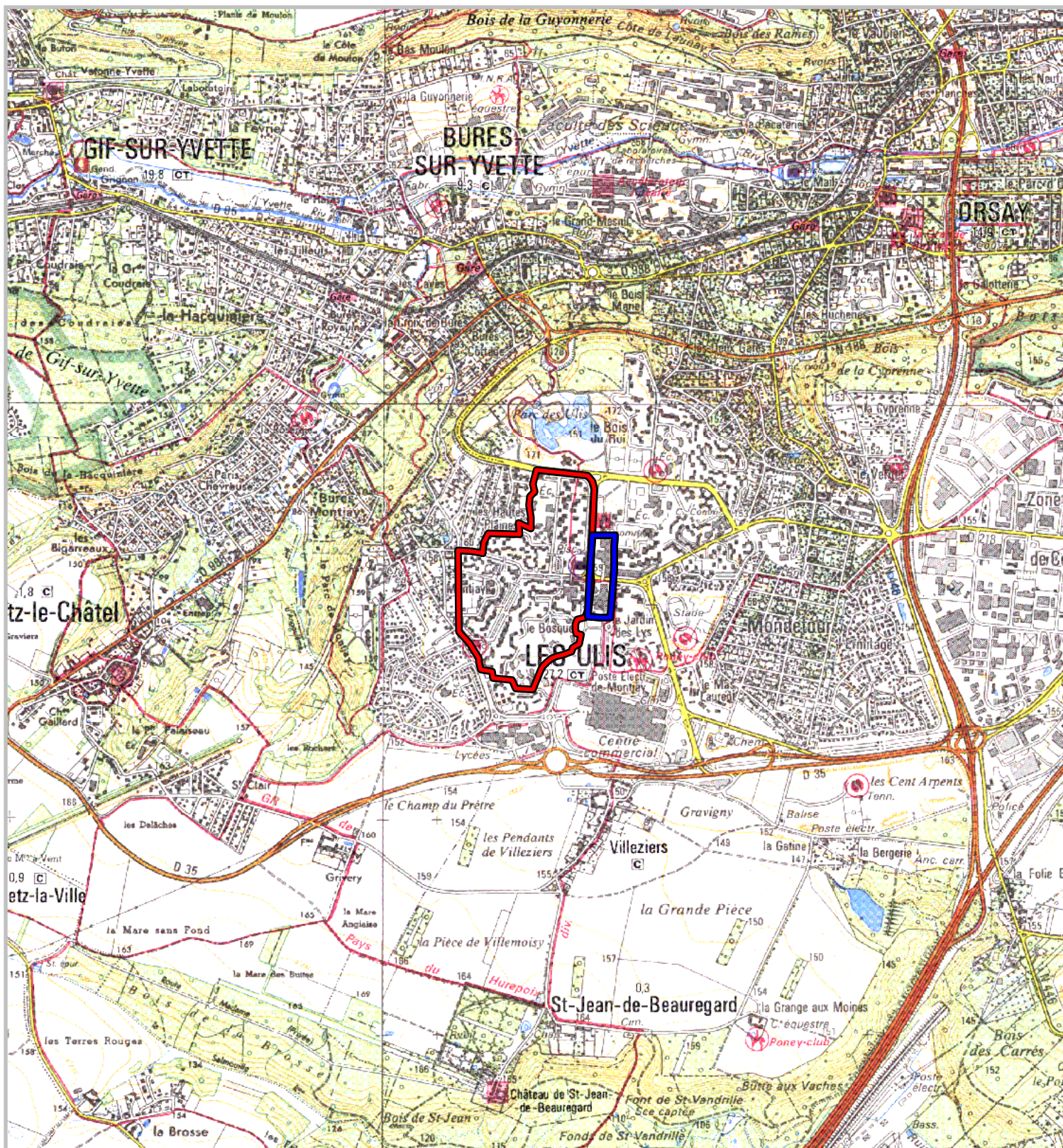
**Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine**

prévues à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003  
d'orientation et de programmation pour la ville  
et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 138

Région :	<b>Ile-de-France</b>
Département :	<b>Essonne</b>
Commune :	<b>Les Ulis</b>
<b>Convention :</b>	<b>Les Ulis - Centre-ville et Quartiers Ouest</b>
<b>Quartiers :</b>	<b>Quartier Ouest, Secteur du Centre</b>



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.  
Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention  
sont délimités par un trait de couleur bleue.